

PORT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ANNÉE 19 19.

MARINE NATIONALE.

ÉQUIPAGES DE LA FLOTTE.

Indiquer
le dépôt
ou
le bâtiment.

A droit à la réduction du prix de la place sur les chemins de fer.

Le Capitaine a déclaré avoir les ressources nécessaires pour effectuer son voyage (aller et retour).

Le Capitaine de la compagnie.

(1) Indiquer en toutes lettres le nombre de jours. Pour les permissions dépassant quatre jours, relater en tête la date de la décision de l'autorité maritime compétente.

(2) Indiquer tous les endroits où le permissionnaire est autorisé à se rendre.

(3) Grade et spécialité, nom et prénoms et numéro d'immatriculation ou d'inscription.



En cas de mobilisation, le titulaire de la présente permission vra rejoindre son poste immédiatement et sans autre avis.

Toute permission de plus de quatre jours devra être présentée au visa de l'autorité maritime ou militaire compétente aussitôt l'arrivée à destination.

Mar. ne. — 2° 1146. — Revues et armements. É. — 1915. (1417. — Carré 664 B J)

Croiseur Cutrassé "BRUIX"

Provient du Patrouilleur "Aspie"

Une permission de (1)

à passer à (2)

est accordée au (3)

Sarcasota Dominique

Il lui est enjoint d'être de retour à son poste le

sous peine d'être poursuivi pour

absence illégale.

Fait à

Constantinople

le

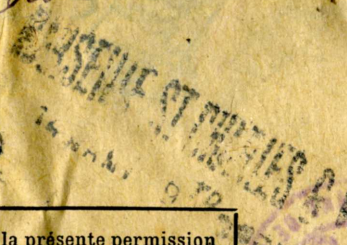
Commandant,

Le Lieut de Vaisseau GOUDOT

St Pierre et Miquelon

Dominique

Canada



FRONT DE MER DE MARSEILLE

VU *Amberg* à BORDEAUX

FAIT pour le commandant de Vaisseau
(D. M. du 24 Jan 1919)

pour se rendre à *St Pierre et
Miquelon*
Le 24 1919
Amberg
Le Commissaire Spécial du Port,

30

jours à 2 francs

60 f.

MARSEILLE le 14 janvier 1919
Le Commissaire.

M. Amberg
à passer par *Montreal*
il devra par *Montreal*
bateau prendre le prochain *arriver*
vers le 25 février
son voyage est payé
jusqu'à *Halifax*
Amberg



LE CHIEF DU SERVICE DE L'INTENDANCE MARITIME



Amberg
à St Pierre le 13 mai 1919
8 février 1919
Amberg

Mandati la somme
de cent vingt deux francs 70 c.
p. frais de passage de *Bordeaux*
à *New York*



LE CHIEF DU SERVICE DE L'INTENDANCE MARITIME

Amberg